

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds d'investissement à vocation générale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### REGARD PRUDENT (FR0011573039)

Ce Fonds d'investissement à vocation générale est géré par PRO BTP FINANCE, Société de Gestion de Portefeuille du Groupe PRO BTP.  
Le Fonds d'investissement à vocation générale est soumis au droit français.

#### Objectifs et Politique d'investissement

Fonds d'investissement à vocation générale de classification « diversifié », le fonds a pour objectif de dégager sur la durée de placement recommandée une performance supérieure à celle de l'indice composite 90% BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans et 10% EuroStoxx 50 (cours de clôture), dividendes réinvestis.

La stratégie de gestion du fonds consistera à piloter une allocation d'actifs entre différents OPC obligataires et actions à partir d'une cible reflétant le positionnement prudent du fonds, c'est-à-dire que l'exposition actions (majoritairement en zone Euro) sera comprise entre 0 et 20% de l'actif net tandis que le solde pourra être exposé sur des produits de taux (emprunts d'Etat, obligations du secteur privé de la catégorie « investment grade »). La décision d'allocation résulte de l'analyse du scénario macro-économique mais aussi des perspectives de chaque marché en termes de croissance et de valorisation.

L'allocation résultante est ensuite déclinée en investissant principalement sur les OPC de classification « Actions de pays de la zone euro », « Actions des pays de l'Union européenne », « Actions internationales » et sur les OPC de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », « Obligations et autres titres de créance internationaux », « Diversifiés », « Monétaires » et « Monétaires court terme » gérés par PRO BTP FINANCE. Le fonds pourra être investi à plus de 20 % de son actif net en OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français.

L'indice de référence est composite : il est constitué d'un indice obligataire, le BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans, panier d'obligations libellées en euros émises par les Etats membres de la zone euro ayant une maturité comprise entre 5 et 7 ans et d'un indice action l'EuroStoxx 50, représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro. Le cours de clôture constitue le cours de référence. L'indice est calculé dividendes réinvestis.

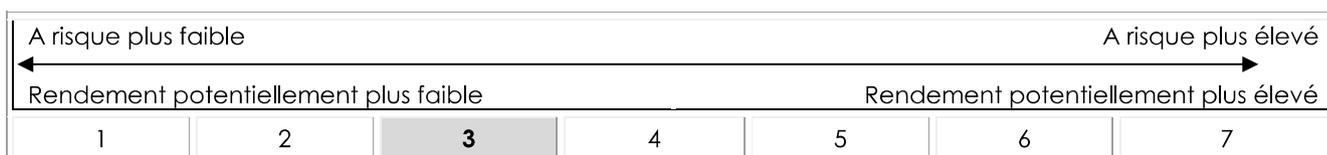
Le fonds peut intervenir sur les marchés à terme et optionnels, réglementés ou de gré à gré, de l'Union européenne (vente de calls, achat de puts, vente de contrats d'instruments financiers à terme) pour couvrir le portefeuille contre les risques actions et de hausse des taux. L'exposition maximale autorisée est de 100 % de l'actif net. En outre, le fonds pourra effectuer des opérations d'acquisition (dans la limite de 10% de l'actif net) et de cession temporaire de titres (jusqu'à 100 % de l'actif net). Le fonds pourra avoir recours temporairement et de manière accessoire à des emprunts d'espèces en vue de gérer des décalages de dates de valeur.

Le fonds capitalise ses revenus. La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque vendredi avant 15 heures 30, exécutées sur la base de cette valeur liquidative et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la valeur liquidative calculée le vendredi suivant.

Le fonds servira principalement de support en unités de compte de contrats d'assurance vie de la SAF BTP VIE pour des investisseurs particuliers en recherche d'un produit d'épargne à moyen / long terme.

#### Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le fonds est classé dans la catégorie 3, niveau reflétant son exposition sur les marchés obligataires et actions des pays de la zone euro.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance, ce qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du fonds.

- o Impacts des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme : Le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme et/ou les opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

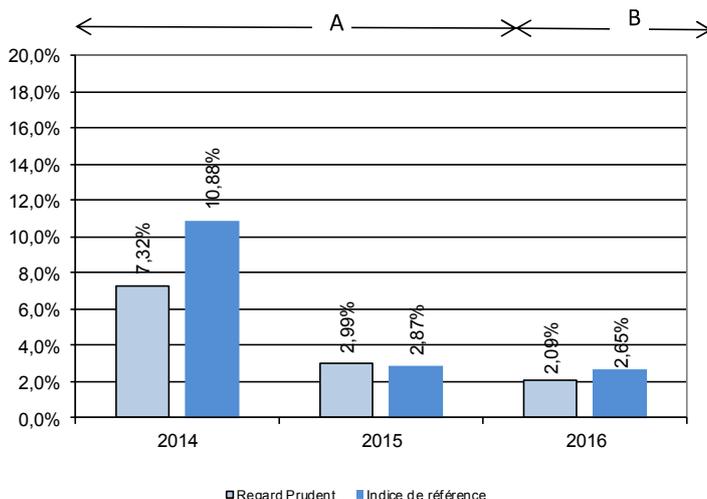
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%*
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,18%**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	N/A

\* Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits auprès de la SAF BTP VIE.

\*\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 8 du prospectus du fonds, disponible sur le site [www.probtpfinance.com](http://www.probtpfinance.com)

## Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Création du fonds : 19 novembre 2013

1er exercice clos le 30 septembre 2014

Devise de calcul des performances passées du fonds : Euro

L'indice de référence (en cours de clôture) a changé depuis la création de l'OPC

A : depuis le 13/11/2013 : 10% DJ Eurostoxx 50 / 90 % Ernts 5/7 ans

B : depuis le 31/12/2015 : 10% DJ Eurostoxx 50 / 90 % BofA ML 5/7

## Informations pratiques

- **Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le fonds sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller ou du Centre des impôts.

La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

PRO BTP FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.